


Gestion du règlement dans e-Enfance

1. Visualiser la facture

- ✓ Dans le bandeau supérieur : cliquer sur « Relevé de compte »
- ✓ Dans le bandeau de gauche : cliquer sur « Mes factures »
- ✓ Pour visualiser la facture, cliquer sur le symbole 
- ✓ La facture est alors imprimable

2. Paiement

- ✓ Par chèque ou espèces ou CESU au Trésor Public en joignant le coupon de règlement situé en bas de la facture (à imprimer dans ce cas)
- ✓ Par paiement en ligne
 - Se munir de l'identifiant collectivité et du N° de situés en haut à gauche de la facture, du montant de celle-ci et de votre carte bancaire.
 - Accéder au site de paiement www.tipi.budget.gouv.fr soit en cliquant sur le lien via la facture soit directement via le moteur de recherche
 - Sur le site
 - Accéder au paiement
 - Saisir l'identifiant collectivité + valider
 - Saisir le N° de référence + valider
 - Saisir le montant + 2X l'adresse électronique (pour recevoir le récépissé de paiement) + valider
 - Effectuer le paiement par carte bancaire

L'information de paiement n'apparaît pas sur le site e-enfance, celui-ci sera validé par le Trésor Public.